

Zeitschrift: Générations : aînés
Band: 35 (2005)
Heft: 4

Rubrik: Enquête

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La meilleure façon de placer son argent!



De nombreux produits existent pour les personnes qui veulent placer 100 000 francs. Que choisir entre les rentes viagères et les placements bancaires en actions ou en obligations?

Pour les salariés ayant cotisé durant toute leur vie active, le législateur a imaginé un objectif de rente qui leur permette de maintenir de façon appropriée leur niveau de vie antérieur. Ce «maintien approprié» est lui-même estimé à quelque 60% d'un salaire maximum obligatoirement assuré. Tout ce qui dépasse ce plafond (actuellement environ 75 000 francs) relève de la prévoyance dite «surobligatoire».

En résumé et calculs faits, la rente annuelle minimale obtenue dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire, ajoutée à la rente AVS pleine (rente de couple), donne une rente annuelle totale de l'ordre de 45 000 francs, soit 3750 francs par mois. Il s'agit, on l'aura compris, d'une rente de 2^e pilier et d'un salaire théoriques,

proches de la situation effective d'un assuré marié, affilié à une caisse de retraite qui ne couvrirait que le minimum légal, et dont le salaire serait de peu supérieur au salaire moyen versé aujourd'hui, en Suisse, dans le secteur privé.

Bien des caisses cependant vont au-delà du minimum légal, puisque l'avoir de vieillesse moyen par assuré au début de la retraite est estimé aujourd'hui à un montant compris entre 400 000 et 500 000 francs. La rente effective moyenne (AVS + LPP) est sans doute plus proche des 5000 francs par mois pour une bonne partie des retraités.

ACTIONS OU OBLIGATIONS

Venons-en à l'usage possible de notre capital de 100 000 francs. Placé auprès d'une compagnie d'assurances ou de toute autre institution similaire pour être converti en une rente viagère (c'est-à-dire versée aussi longtemps que le ou les bénéficiaires sont en vie), ce capital produira au mieux une rente annuelle de l'ordre de 5% à 6%, soit 5000 à 6000 francs, c'est-à-dire 400 à 500 francs par mois. Le facteur de conversion qui s'applique ici obéit exactement au même

principe que celui dont il est abondamment question dans le 2^e pilier, à ceci près qu'il est moins élevé que dans la prévoyance (assurance) collective. L'assurance individuelle est plus risquée, et coûte donc plus cher à l'assureur. Par ailleurs, toute variante de rente viagère (avec durée de paiement garantie, avec restitution de capital, etc.) est plus onéreuse que la formule classique et assurée des rentes moindres.

Si l'on ne tient pas spécialement à recevoir régulièrement un (modeste) supplément de revenu fixe, et qu'on préfère conserver plus ou moins entier, voire faire fructifier l'essentiel de son petit capital, on peut se tourner vers les fonds de placement, dont les parts sont facilement négociables. Un fonds en obligations assure un revenu, évidemment très inférieur au taux de la rente viagère, et sa valeur de revente (son cours) est tributaire des fluctuations des taux sur le marché financier.

Un fonds en actions, suisses ou étrangères, suit les hauts et les bas de la Bourse, de manière d'autant plus atténuée que sa composition est diversifiée. Les fonds dits de diversification des actifs panachent, en proportions variables, actions et obligations, monnaies et pays, secteurs et industries, selon le degré de risque que l'on est prêt à courir. On peut aussi vouloir limiter au maximum ses risques de perte (et ses chances de gain!) en souscrivant à des fonds de couverture ou à certains types de produits structurés. Ou au contraire se hasarder, si l'on veut se donner des sueurs froides, dans le monde des options et autres types de produits structurés.

Les fonds monétaires sont pratiquement aussi liquides que les dépôts d'épargne, et rapportent parfois en intérêts quelques fractions supplémentaires. Toutes les formes de placement ont malheureusement un coût, minime mais réel pour les comptes bancaires. Certaines banques, cependant, ne facturent pas l'intégralité de ces frais si l'on souscrit à leurs propres produits.

Marian Stepczynski

Croisières sur le Douro de Porto à Salamanque

De Porto à Salamanque, découvrez les célèbres vignobles et les trésors médiévaux à bord d'un luxueux bateau de croisière sur le fleuve Douro. Trois dates au choix.



Offres spéciales pour les lecteurs de *Générations*

Croisière de 8 jours du 28 juin au 5 juillet 2005

PROGRAMME

Mardi 28 juin. Transfert en car de Suisse romande à Lyon. Vol spécial en direction de Porto. Accueil à bord du bateau en fin d'après-midi. Installation dans les cabines, présentation de l'équipage et cocktail de bienvenue. Dîner à Bord. Excursion facultative en car à la découverte de Porto illuminée.

Du 29 juin au 4 juillet. Visite guidée de Porto facultative. Visite de caves et dégustation du vin de Porto. Départ en croisière vers Regua, par les plus hautes écluses d'Europe (35 mètres).

Excursion facultative à Vila Real et départ du bateau vers Pinhao. Navigation au cœur des vignobles de Porto.

Excursion facultative vers Salamanque, ville espagnole classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Depuis Vaga de Teron, retour à Pinhao par Ferra-

dosa. Excursion facultative le long de la route des vignobles. Dégustation des vins de Porto dans une quinta. Découverte de la vieille ville de Pinhao et de ses splendides «azulejos», carrelages typiques. Soirée de gala.

Visite guidée facultative de Lamego et des principaux sites médiévaux. Retour à Porto par regua. Soirée fado.

Matinée libre à Porto. Excursion facultative à Braga, surnommée la «Rome portugaise» par son architecture sacrée de grande qualité.

Mardi 5 juillet. Retour par vol de Porto à Lyon. Transfert en Suisse romande. Fin de nos services.

Prix par personne:

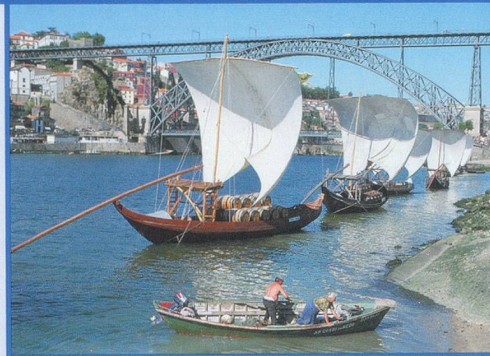
Fr. 1695.- (la 1^{ère} personne)

Fr. 1395.- (la 2^e personne)

(Suppl. single gratuit, nombre limité)

(Suppl. pont intermédiaire Fr. 105.-)

(Suppl. pont supérieur Fr. 135.-)



Croisières de 6 jours du 11 au 16 juillet et du 10 au 15 août

PROGRAMME

Du vendredi 1^{er} au mercredi 6 juillet et du mercredi 10 au lundi 15 août, même programme que ci-dessus, mais plus concentré (deux jours de moins). Parmi les points forts, signalons les excursions facultatives à Salamanque et à Braga et l'animation thématique à bord du bateau de croisière.

Prix par personne:

Fr. 1395.- (la 1^{ère} personne)

Fr. 1095.- (la 2^e personne)

(Suppl. single gratuit, nombre limité)

(Suppl. pont intermédiaire Fr. 90.-)

(Suppl. pont supérieur Fr. 120.-)

Inclus dans le prix: transfert de Suisse romande à Lyon, croisière en pension complète, logement en cabine double climatisée avec douche et WC, animation, hôtesse à bord, apéritif de bienvenue, soirée de gala, soirée espagnole à thème, soirée folklorique, vol spécial aller-retour Lyon-Porto, transfert aéroport-port. (Non compris: boissons, assurances, taxes d'aéroport env. Fr. 90.-, excursions facultatives, dépenses personnelles).

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je m'inscris/Nous nous inscrivons

Pour la croisière de 8 jours

_____ Du 28 juin au 5 juillet 2005

- Cabine double
 Suppl. pont intermédiaire

Pour la croisière de 6 jours

_____ Du 11 au 16 juillet 2005

_____ Du 10 au 15 août 2005

- Cabine individuelle
 Suppl. pont supérieur

Nom _____ NP/Localité _____

Prénom _____ Rue _____

Nom _____ Tél. _____

Prénom _____ Signature _____

Bulletin à renvoyer, rempli et signé, à Carlson Wagonlit Travel, CP 1541, gare CFF, 1001 Lausanne. Tél. 021 320 72 35.

Analyse en trois points

Roland Bron, directeur de la société VZ est confronté quotidiennement aux problèmes rencontrés par les préretraités. Voici ses recommandations.

« En règle générale, on effectue une analyse de la situation en trois points essentiels: la situation des revenus, l'horizon de placement et la tolérance au risque. L'objectif étant que la rente AVS et le 2^e pilier atteignent 60 à 70% du dernier salaire actif. Ensuite, il faut établir un budget de dépenses. A la retraite, on peut économiser sur les vêtements et abandonner la deuxième voiture. En revanche, on dispose de plus de temps et les loisirs coûtent cher! », précise Roland Bron.

Selon le conseiller de VZ, les revenus de l'AVS et du 2^e pilier ne suffisent pas toujours à assurer un train de vie normal. « C'est pour cette raison qu'un 3^e pilier devient indispensable. »

Les personnes prévoyantes auront songé à créer un 3^e pilier, dix ou quinze avant l'âge de la retraite. Les autres espèrent peut-

être un hypothétique héritage. Dans l'un ou l'autre cas, partons du principe que ces personnes disposent d'une somme de 100 000 francs. Comment utiliser cette somme au mieux? « Il y a deux possibilités: la rente viagère ou le placement bancaire », relève Roland Bron.

On connaît le principe de la rente viagère. Elle peut être contractée auprès d'un partenaire spécialisé comme les Retraites populaires dans le canton de Vaud ou les Rentes genevoise, mais également auprès de différentes institutions de banque assurance. La somme de 100 000 francs assure une rente à vie (environ 5% de ce capital) garantie. Seuls inconvénients: les conditions actuelles sont peu attrayantes et le revenu est taxé fiscalement à hauteur de 40%.



SUR DIX ANS

Selon de récentes études, un homme de 65 ans peut espérer vivre en moyenne jusqu'à 82 ans (une femme jusqu'à 87 ans). Il devient donc possible de placer son avoir sur une dizaine d'années au moins. « Nous proposons de scinder la somme de 100 000 francs en deux, conseille M. Bron. La moitié, soit 50 000 francs, sera placée sur un compte épargne ou en obligations, et mangée en dix ans, ce qui représente une rente, intérêts compris, de près de 500 francs par mois. L'autre moitié, placée en actions, devrait théoriquement générer des intérêts de 5% au minimum sur dix ans. Ce qui fait passer le capital initial de 50 000 francs à environ 80 000 francs compte tenu des intérêts cumulés. Après dix ans, on recommence l'opération. On mangera alors 40 000 francs et on placera 40 000 francs en actions. »

Les récentes déconvenues bancaires n'encouragent pas à opter pour cette solution. Pourtant, il a été prouvé que sur une période de dix ans, les actions ont toujours généré des intérêts positifs. « On déconseille fortement d'investir en actions sur un horizon inférieur à dix ans! », conclut Roland Bron.

J.-R. P.

UNE LISTE EXHAUSTIVE

Avant de prendre une décision, il est important de dresser la liste complète de ses revenus, de ses économies et de son patrimoine. L'essentiel est que la planification financière ne reste pas une action ponctuelle, mais qu'elle s'inscrive dans un processus de conseil continu.

- Ma situation financière actuelle est-elle adaptée à mes besoins de liquidités?
- Est-ce que je bénéficie de tous les avantages fiscaux?
- Mon patrimoine est-il correctement placé du point de vue fiscal?
- Mes assurances répondent-elles à mes besoins?
- Ma prévoyance vieillesse est-elle suffisante?
- Puis-je prendre une retraite anticipée?
- Aimerais-je percevoir mon 2^e pilier sous forme de capital ou de rente?
- Les dispositions prises concernant mon décès sont-elles suffisantes et à jour?
- Suis-je au courant des conséquences financières de ma succession pour mon conjoint?
- Ai-je connaissance de mes héritiers et de leurs droits au niveau juridique?



UBS

Une vision globale des finances

La planification financière requiert une vision globale de la situation de chaque client. Les conseils de John C. Mauron, spécialiste en planification financière de l'UBS pour la Romandie.

Toute planification financière digne de ce nom repose sur une analyse approfondie, qui présuppose une vision globale de la situation du client. Le conseiller à la clientèle doit disposer du bagage requis pour remplir le rôle d'interlocuteur compétent. Suivant la complexité du cas, soit il prépare des réponses de façon autonome, en utilisant l'ensemble complet de méthodes et d'outils à sa disposition, soit il fait appel au savoir-faire étendu de spécialistes internes en planification financière et à leur réseau externe. Ensuite, le conseiller peut accompagner la mise en œuvre du plan qu'il a établi sur le long terme et procéder à d'éventuelles retouches.

CONNAÎTRE LES OBJECTIFS

Avant d'envisager la planification, les objectifs du client doivent être connus. C'est pourquoi tout collaborateur doit commencer par clarifier avec le client ses désirs et ses attentes. Il s'agit ici de déterminer

combien de temps les fonds seront placés et quels risques le client est apte et disposé à assumer. A partir de cette analyse, un portefeuille est élaboré. Le patrimoine global y est réparti en différentes catégories (placements, prévoyance, immobilier, autres valeurs) et, dans chacune d'entre elles, des produits sont proposés dans l'optique d'une optimisation. Le passif fait évidemment partie intégrante de cette analyse. Il faut ensuite définir les placements les plus opportuns en fonction de l'impôt sur le revenu et des liquidités.

La planification de patrimoine est au cœur de toute démarche systématique de planification financière. La planification fiscale constitue un autre élément important du plan financier. Il s'agit de maximiser les revenus après impôts et d'optimiser fiscalement la structure des fortunes privées et commerciales.

Les assurances vie et les solutions de prévoyance existantes sont examinées dans le cadre de la planification de la prévoyance et des assurances, afin de vérifier si elles concordent avec les objectifs à long terme et si les risques sont suffisamment couverts. Pour ce faire, on met l'accent sur certains aspects de la constitution et de la protection du patrimoine, de la garantie des revenus et de l'optimisation fiscale.

La planification successorale permet enfin d'assurer le transfert des valeurs patrimoniales d'un particulier ou d'une entreprise aux générations suivantes.

John. C. Mauron

ADRESSES UTILES

Retraites populaires Vie,
rue Caroline 11, 1001 Lausanne,
tél. 021 348 23 29; www.rpvie.ch

Rentes genevoises, place du Molard
11, 1211 Genève 3, tél. 022 817 17 17;
www.r-g.ch

VZ VermögensZentrum,
rue du Petit-Chêne 11, 1003 Lausanne,
tél. 021 341 30 30; www.vzonline.ch

UBS SA, Financial Planning, case postale,
1002 Lausanne, tél. 021 215 24 76.

Swiss Life, Centre de services régional
Suisse romande, avenue du Théâtre 1,
1005 Lausanne, tél. 021 345 05 05.

Sous la loupe:

La personne qui s'apprête à entrer dans un établissement médico-social, son conjoint ou son entourage se demandent combien va coûter ce séjour et qui payera. Après avoir examiné les coûts d'hébergement en EMS dans les cantons de Vaud et Genève, nous poursuivons notre enquête dans le canton de Neuchâtel.

Sur les 39 établissements médico-sociaux que compte le canton de Neuchâtel, 16 sont médicalisés. Ils sont tous régis par la loi cantonale sur les établissements spécialisés pour les personnes âgées (LESPA) et sont regroupés dans l'Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées (ANEMPA). Les homes privés sont regroupés dans deux associations: l'Association neuchâteloise des institutions privées pour personnes âgées (ANIPPA) et l'Association neuchâteloise des directeurs d'établissements médico-sociaux privés (ANEDEP). Il y en a 33 en tout, dont 26 médicalisés. Tous les établissements du canton (publics, privés, médicalisés) sont soumis à une autorisation d'exploiter et contrôlés par le Service de la santé publique.

Quelques établissements sont également autorisés à accueillir des personnes âgées dans une unité d'accueil temporaire (UAT). Ce type de séjour doit être prescrit par le médecin traitant et ne peut, en général, pas excéder 60 jours par année, dans un ou plusieurs établissements.

LES COÛTS

Le coût d'un séjour en EMS se compose des soins médicaux, infirmiers et pharmaceutiques et d'une part socio-